

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024 À 19H25 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1
Vicky Bombardier, siège no 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège, no 4
Dany St-Amant, siège no 5
Julien Bussièrès, siège no 6

Les conseillers et les conseillères absent(e)s :

Sont également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale et assistante-greffière

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil municipal le 26 septembre 2024, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de l'avis de convocation de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Pierre Tétrault déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **EMBAUCHE – INSPECTEUR MUNICIPAL – SERVICE DE L'URBANISME**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

293-24-09-30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

294-24-09-30

EMBAUCHE – INSPECTEUR MUNICIPAL – SERVICE DE L'URBANISME

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÊTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'engagement de monsieur Francis Godbout, à titre d'inspecteur municipal de la Ville de Valcourt, selon les termes de l'entente d'engagement convenue entre ce dernier et la Ville;

QUE cet engagement soit conditionnel aux vérifications des antécédents judiciaires et des références de monsieur Godbout, le tout à la satisfaction de la Ville;

QUE l'entrée en poste monsieur Godbout soit fixée le ou vers le 7 octobre 2024 et il sera soumis à une période de probation de 6 mois;

QUE monsieur Godbout soit rémunéré selon l'échelle salariale négociée avec la Ville et qu'il bénéficie de tous les avantages reliés à sa fonction, selon les modalités et termes prévus au Manuel de l'employé de la Ville de Valcourt;

QUE madame Karine Boucher, directrice générale, soit par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'entente d'engagement;

QUE le Conseil municipal nomme monsieur Godbout à titre d'employé de la Ville désigné par ce conseil pour l'application des règlements suivants :

- 474.1 (Complémentaire au règlement général);
- 560 (Zonage);
- 561 (Lotissement);
- 655 (Construction);
- 564 (Conditions d'émission des permis de construction);
- 569 (en lien avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable)
- 613 (Démolition d'immeubles);
- 615 (PIIA);
- 616 (Usages conditionnels);
- 627 (Clapets antiretours);
- 629 (Général);
- 635 (Salubrité, Occupation et entretien des bâtiments);
- 638 (Dérogations mineures);
- 640 (PPCMOI);
- 644 (Contrôle et gestion des matières résiduelles);
- 650 (Permis et certificats);
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (RLRQ, c. S-3.1.02, r.1);
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, c. Q-2, r.22);
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RLRQ, c. Q-2, r.35.2);
- Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (RLRQ, c. Q-2, r.32.2);

Ou tout règlement remplaçant ou amendant lesdits règlements et lui confère à cette fin tous les pouvoirs conférés à ce titre en vertu de ces règlements, incluant le pouvoir de délivrer des constats d'infraction;

QUE l'adhésion de l'inspectrice municipale Tanya Parent à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) soit transférée à monsieur Francis Godbout dès son entrée en poste.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

295-24-09-30

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 19h30.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

M^e Karine Boucher, directrice générale et assistante-greffière